



Bruxelles, le 3 septembre 2015

CM 3595/15

PTS A

COMMUNICATION

LISTE PROVISOIRE DES POINTS "A"

Correspondant: coreper.2@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.7814/7199

Objet: 3409^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Environnement)

Date: 18 septembre 2015

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

Les points suivants sont susceptibles de figurer sur la liste définitive des points "A"

Délibérations législatives

- Projet de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004, la directive 2011/83/UE et abrogeant la directive 90/314/CEE du Conseil (**première lecture**) (AL)
 - = Adoption
 - a) de la position du Conseil en première lecture
 - b) de l'exposé des motifs du Conseil

- Projet de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la création et le fonctionnement d'une réserve de stabilité du marché pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union et modifiant la directive 2003/87/CE
(première lecture) (AL + D)
= Adoption de l'acte législatif
- Projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 2008/94/CE, 2009/38/CE et 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil, et les directives 98/59/CE et 2001/23/CE du Conseil en ce qui concerne les gens de mer **(première lecture) (AL)**
= Adoption de l'acte législatif
- Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil arrêtant des procédures de l'Union en matière de politique commerciale commune en vue d'assurer l'exercice par l'Union des droits qui lui sont conférés par les règles du commerce international, en particulier celles instituées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (texte codifié)
(première lecture) (AL)
= Adoption de l'acte législatif
- Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la défense contre les pratiques préjudiciables en matière de prix dans la construction navale (texte codifié)
(première lecture) (AL)
= Adoption de l'acte législatif

Activités non législatives

- Proposition de décision du Conseil établissant la position à adopter par l'Union lors de la 12e assemblée générale de l'OTIF en ce qui concerne certaines modifications de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et de ses appendices
= Adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M. John SCHNEIDER, membre suppléant luxembourgeois, en remplacement de M. Raul SCHMIDT, membre démissionnaire
= Adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M. Péter NESZTINGER, membre titulaire hongrois, en remplacement de M. József BAKOS, membre démissionnaire
= Adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M. Gyula MADARÁSZ, membre suppléant hongrois, en remplacement de Mme Éva GRÓNAI, membre démissionnaire
= Adoption

- Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
Nomination de Mme Mercedes TEJEDOR AIBAR, membre suppléant pour l' Espagne, en remplacement de M. Mario GRAU RIOS, membre démissionnaire
= Adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Mercedes TEJEDOR AIBAR, membre suppléant espagnol, en remplacement de M. Mario GRAU RIOS, membre démissionnaire
= Adoption
- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de Mme Belén PÉREZ AZNAR, membre suppléant espagnol, en remplacement de Mme Mercedes TEJEDOR AIBAR, membre démissionnaire
= Adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX refusant d'autoriser diverses allégations de santé relatives à des denrées alimentaires et faisant référence au développement et à la santé des enfants
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX portant modification du règlement (CE) n° 282/2008 relatif aux matériaux et aux objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales de certaines céréales brutes en sclérotides d'ergot et les dispositions relatives à la surveillance et aux rapports
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX concernant le refus d'autoriser une allégation de santé portant sur les denrées alimentaires, autre que celles faisant référence à la réduction d'un risque de maladie ainsi qu'au développement et à la santé des enfants
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en hydrocarbures aromatiques polycycliques dans la fibre de cacao, les chips de banane, les compléments alimentaires, les herbes séchées et les épices séchées
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe II du règlement (CE) n°1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de l'érythritol (E 968) en tant qu'exhausteur de goût dans les boissons aromatisées à valeur énergétique réduite ou sans sucres ajoutés
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption

- Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acide caprique, d'huile de paraffine (CAS 64742-46-7), d'huile de paraffine (CAS 72623-86-0), d'huile de paraffine (CAS 8042-47-5), d'huile de paraffine (CAS 97862-82-3), de sulfure de calcium et d'urée dans ou sur certains produits
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 183/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le dépistage de la dioxine des huiles, des graisses et des produits dérivés
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - Règlement (UE) .../... de la Commission du XXX modifiant les annexes III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de guazatine présents dans ou sur certains produits
= Décision de ne pas s'opposer à l'adoption
 - Transparence et accès aux documents
Demande confirmative N°17/c/01/15
-